

PROCÉDURES D'ACCÈS AUX DONNÉES DU CENTRE BELGE DE BAGUAGE DE L'IRSNB

Principes généraux

Les objectifs du Centre belge de baguage (IRSNB) s'inscrivent dans le cadre de la biologie de la conservation; l'analyse des données, et donc leur mise à disposition, constitue un but essentiel du programme.

Les données résultant du baguage, organisé en Belgique depuis 1927, se partagent en deux catégories : les données de baguage stricto sensu (39 champs, voir descriptif en annexe) et les données dites de reprises qui comprennent les données de baguage et de reprise d'un même oiseau (60 champs, voir descriptif en annexe). Parmi les données de baguage, 7.500.000 fiches sont informatisées (novembre 2008), le reste (estimé à 12.500.000 fiches) est accessible sous format de listes papier. Toutes les données de reprise enregistrées depuis 1927 sont informatisées.

Les procédures énoncées visent donc à faciliter l'analyse et l'exploitation des données de baguage et de reprise récoltées depuis 1927 en Belgique. Le système tient également compte de la nécessité, pour l'IRSNB, de disposer du catalogue des publications et travaux utilisant des données liées au baguage des oiseaux en Belgique.

Chaque demande sera accompagnée d'un descriptif des données demandées et des objectifs de leur utilisation. La mise à disposition des données sera formalisée par la signature d'une déclaration du demandeur.

Procédures selon le type d'utilisateur

I) Demande émanant d'un service public fédéral, régional ou communautaire

Accès libre aux données utiles en vue d'une utilisation dans le cadre de leur mission de conservation du patrimoine naturel.

II) Demande émanant d'une institution universitaire

Accès libre aux données utiles sur demande d'un chef de service en vue d'une utilisation académique à des fins de recherche ou d'enseignement.

III) Demande émanant d'une association sans but lucratif ayant dans ses objectifs la conservation de la Nature

Accès libre aux données utiles sur demande d'un mandataire à des fins de conservation du patrimoine naturel, dans le cadre d'études entreprises sur fonds propres par l'organisation ou l'un de ses membres.

IV) Demande émanant d'une structure à vocation commerciale

Accès aux données utiles sur base onéreuse.

V) Demande émanant d'un bagueur attaché à l'IRSNB

Accès libre aux données utiles, devant déboucher sur une publication dans un délai à définir.

VI) Demande émanant d'un chercheur européen ou étranger

Concernant les données reprises, les demandes de chercheurs étrangers seront a priori aiguillées vers la banque de données EURING. Si le chercheur veut obtenir uniquement des données belges, les conditions d'accès seront identiques à celles en vigueur à EURING. L'accès aux données de baguage est libre, sur demande d'un chef de service en vue d'une utilisation académique à des fins de recherche ou d'enseignement.

Dans tout autre cas, nous contacter.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Monsieur/Madame.....

de l'Institution/Association.....

adresse.....

.....

concernant la mise à disposition des données suivantes :

.....

.....

.....

Les données concernées sont transmises à l'usage exclusif du demandeur, celui-ci n'est pas autorisé à les transmettre à un tiers.

Le demandeur s'engage à citer de la manière suivante l'origine des données de baguage présentées dans toute publication scientifique :

dans le texte : « banque de données du Centre Belge de baguage, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique »

dans les remerciements : « le Centre Belge de baguage, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (SPP Politique scientifique) et tous les bagueurs bénévoles qui collectent les données et participent au financement du système. »

Le bénéficiaire s'engage également à transmettre au responsable du Centre belge de baguage 3 tirés-à-part ou un fichier .pdf de l'étude concernée, et ce dès sa sortie de presse. Si il s'agit d'un livre, 2 exemplaires seront réservés à la bibliothèque de l'IRSNB.

